

Conseil Municipal

Conseil Municipal

séance du vendredi 15 avril 2011

Compte Rendu

Compte Rendu

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H30, Monsieur le Maire, Président de séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : S. MACUDZINSKI, L. PARENT, P. BEGHIN, G. HOFFMANN, J. HERVE, L. NICOLAS, B. SVITEK, K. POIRE, P. CANON, A. LEFEZ, OM G. PERNES, J. M. ROBERT, S. GOYENECHÉ, G. DENOYELLE, O. MASSY, M. ROGER.

Absents Excusé(e)s : S. BERGER qui a donné mandat à J. M. ROBERT

A été proposée comme secrétaire de séance, K. POIRE, qui l'a accepté.
Le compte rendu de la séance du 31 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

↳ Introduction de Monsieur le Maire :

- Nous sommes toujours en attente d'une date pour la réfection du pont des morts. Différentes interventions ont eu lieu de personnalités diverses pour nous aider à nous sortir de ces difficultés. Si cela s'avère nécessaire, nous ferons intervenir la population dans cette bataille.
- Nous recevons demain soir une délégation de Figueiro Dos Vinhos. Durant le séjour, nous allons inaugurer la place Figueiro, la rue L. Boufflet, et la résidence J. Favre. Nous avons eu une mobilisation remarquable des responsables et des services techniques pour corriger les négligences des entreprises sur le nouveau quartier, nous souhaitons leur adresser nos remerciements, et saluons le personnel communal qui a le souci du service public
- Dorénavant le Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal sera mis sur le site internet dès son approbation.

↳ **Vote du compte administratif 2010** : il s'agit du bilan sur la gestion du maire ;

Les résultats de l'année se présentent ainsi

- ➔ un excédent en fonctionnement cumulé de 642.692,65 € qui s'explique en partie par le versement en fin d'année de rôles supplémentaires et des recettes supplémentaires dus pour la Taxe Locale Publicité et Enseignes et une plus grande maîtrise des dépenses tout le long de l'année
- ➔ un excédent en l'investissement de 171.989 € qui s'explique par le décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement des recettes. Monsieur Le

Maire sort de la salle du Conseil et la présidence est donnée à J. HERVE, conseiller municipal le plus âgé.

Le compte administratif 2010 est voté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Trésorier municipal.

☞ **Affectation de résultat :**

Résultats exercices antérieurs : - 372.238 €

Résultats investissements 2010 : + 544.226,46 €

Besoin brut de financement : + 171.988,46 €

Reste à réaliser en dépenses : - 689.627 ; 00 €

Besoin en financement : - 94.156,54 €, affectation de résultat arrondi à 94.157 € au compte 1068.

Une partie de l'excédent de fonctionnement doit être utilisé pour combler ce déficit d'investissement soit : résultats définitifs à reporter au BP 2011 :

Excédent de fonctionnement : + 642.693 € - 94.157 € = + 548.536 €

Excédent d'investissement : + 171.989 € (arrondi)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les résultats et le report d'excédent.

☞ **Vote du budget primitif communal 2011 :** Monsieur le Maire, présente, à l'aide d'un document le budget primitif tel qui le propose au vote du Conseil Municipal. Nous nous étions donnés lors de l'année 2010 l'objectif de pouvoir dégager un auto financement conséquent par rapport aux années antérieures, nous avons réussi ; la situation est moins tendue, une plus grande rigueur dans la gestion et maîtrise de nos dépenses a permis cette marge. Monsieur le Maire intervient également pour donner quelques explications sur la réforme fiscale qui appliquée pleinement à partir de ce budget. Pour rappel : disparition de la Taxe Professionnelle et son remplacement par la Cotisation Economique Territoriale composée de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau). D'autre part, la commune doit également récupérer la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales) perçue auparavant par l'Etat, la Taxe d'habitation du département et la Taxe Foncière non Bâtie du département. Nous nous sortons plutôt bien, du fait du dynamisme permanent de création et installation d'enseignes, et l'ouverture du nouveau quartier (TH au 1^{er} janvier). Mais attention, il reste des incertitudes, certains montants sont prévisionnels et nous aurons les notifications des montants réels vers le mois de juillet ou août.

Vote des taux : Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter compte tenu de la réforme et des nouveaux taux récupérés du Département. Il y aura un devoir de communication pour la population par rapport à ces modifications.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le montant des taux à hauteur de l'année 2010.

Vote du Budget Primitif

Investissement : Monsieur le Maire présente les grands projets retenus pour 2011 et ce conformément aux grandes orientations déjà approuvées par les élus :

- ✓ La première priorité c'est la réfection du pont des morts, nous sommes prêts à financer le pont même si nous devons payer plus.

- ✓ La deuxième priorité, c'est l'extension des locaux aux écoles (école maternelle). nous pensons qu'il faut cerner le dossier à 95% mais il sera difficile de construire deux salles tout de suite, mais si nous n'avons pas les effectifs, nous n'aurons pas les créations de poste. Exemple : il faut 121 élèves en maternelle pour cette création. Il faut mener un travail de recensement pour avoir une connaissance plus fine des besoins.
- ✓ Le confortement des galeries souterraines, pour lequel nous avons déjà obtenu une subvention importante du Conseil Régional
- ✓ Assainissement au Verbois, dans la continuité du zonage d'assainissement
- ✓ Le talus et l'installation de l'arrêt de car au quartier du Vieux Moulin II
- ✓ La poursuite de la restauration de l'église, mais une petite partie
- ✓ Une partie de réfection des voiries (rue des Caspernets et route d'Apremont)
- ✓ L'achat de mobilier et matériel pour la galerie du Front de Taille, pour lequel nous avons une subvention à 60% du Conseil Régional
- ✓ Le lancement de la révision du PLU
- ✓ Les travaux de réfection de la place G. Guyot et aménagement paysager sur le milieu de la place
- ✓ Création d'une salle de stockage pour le nouveau matériel de la Galerie et d'une salle de réunion sur le site de la Maison de la Pierre
- ✓ Lancement de différentes études (notamment le cœur de ville)
- ✓ La réfection des squares
- ✓ Les travaux des sanitaires sur l'aire de l'impasse des cerisiers
- ✓ Achat de terrain sur le Vieux Moulin II.

O. MASSY : les petits travaux dans les quartiers n'apparaissent pas !

Monsieur le Maire : a demandé au directeur du ST de refaire le point sur ce chapitre, il faut ressortir le cahier des petits travaux et refaire le récapitulatif. Le résultat sera donné aux élus.

B.SVITEK : quels seront exactement les travaux sur la rue des Caspernets, car la rue est dangereuse pour les piétons ?

M. le Maire : c'est ensemble que nous avons vu cette question ; il faut revoir pour les piétons ce qu'il faut faire. La rue des Caspernets et la rue des Fontaines, ce sont deux rues où passe un grand nombre d'enfants, étaler du bitume ne sera pas suffisant, il faut revoir complètement la circulation et le partage entre les piétons et les voitures.

JMR : l'aménagement de cette rue, c'est de revoir les trottoirs pour les piétons mais cela est valable pour toute la ville, tous les trottoirs sont pris par les voitures, il faut mettre en sécurité les piétons et protéger tous les utilisateurs de la voirie en général

Monsieur le Maire : trois intervenants sont nécessaires pour aborder ces problèmes : élus, les concepteurs et les techniciens, s'il manque un maillon, c'est un échec. Sur le quartier du Vieux Moulin, les enfants ont pris possession de la rue et c'est bien, mais à cause d'automobilistes inciviles il faudra mettre des systèmes pour freiner les voitures. Il faut simplement lever le pied et faire attention. Il faut combattre la voiture, elle ne doit pas commander au reste.

Budget de fonctionnement : la section de fonctionnement est en augmentation par rapport à 2010, tant en recettes qu'en dépenses.

Pour les recettes : à noter une augmentation des recettes de publicité, les dotations et allocations compensatrices, l'excédent antérieur reporté

Pour les dépenses : le fonctionnement de la Galerie du Front de Taille sur une année, l'augmentation des effectifs sur la cantine, centre de loisirs... des dépenses

en personnel supplémentaire pour faire face aux nouveaux besoins (multi accueil et jardin d'éveil, stagiarisation d'une équipe au centre de loisirs, la communication, un poste de puéricultrice ou infirmière à temps complet pour la rentrée septembre, un tiers temps de psychologue à partir de septembre).

Au vu de cette présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2011.

↳ **Vote des différents budgets annexes :**

- **Budget d'assainissement :**

Le compte administratif (sans la présence de Monsieur le Maire) est voté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Budget transport :**

Le compte administratif (sans la présence de Monsieur le Maire) est voté à l'unanimité par Monsieur le Maire.

Le Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il est proposé que dans le cadre du Budget primitif 2012, ce budget annexe soit supprimé et réintégré au Budget Communal car il n'est pas nécessaire de le maintenir.

↳ **Création de 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet pour ALSH :**

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de trois postes d'adjoint d'animation à temps complet pour l'encadrement des enfants à l'accueil de loisirs et ce dans le cadre de la volonté des élus de mettre en place une équipe fixe et stable garante d'une qualité supplémentaire auprès des enfants. L'ouverture de ces postes est prévue dans le cadre du budget primitif 2011.

↳ **Présentation du projet d'extension de l'école maternelle pour la rentrée**

2011 : dans le cadre de l'évolution de la population avec l'ouverture du nouveau quartier, le Conseil Municipal approuve le projet d'extension de l'école maternelle qui comprendra une classe, un dortoir, un réfectoire et un petit office. Monsieur le maire est autorisé à déposer une subvention au Conseil Général.

↳ **Subvention exceptionnelle pour le voyage organisé par Escapades :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention exceptionnelle à l'association Escapades pour l'organisation d'un voyage en Toscane du 14 au 21 mai 2011 ; le montant est calculé par rapport à la participation des habitants de Saint Maximin au séjour, soit 18 personnes pour un montant de 1184 € (10% du coût).

↳ **Questions diverses :**

Monsieur le Maire : vient de recevoir une association qui souhaite trouver un terrain sur Saint Maximin pour construire une maison de retraite de 100 places avec

création d'emplois, souhaite louer un terrain et non acheté. . Il faut réfléchir les pistes possibles en terrain sur notre commune dont nous avons la maîtrise foncière. Après que Monsieur le Maire réponde aux différentes questions que se posent certains élus par rapport à ce projet, sur le principe le Conseil Municipal donne à la majorité (deux abstentions) son accord pour continuer la réflexion, et par la suite, il est souhaité que les conséquences d'un tel projet soient évaluées précisément (notamment les problèmes de circulation et de stationnement qui seront liés à la présence de cet établissement sur notre territoire).

P. CANON : informe sur l'organisation d'une journée à vocation citoyenne, droit de vote des citoyens étrangers (qui n'appartiennent pas à la communauté européenne aux élections municipales. Tout le monde peut participer à cette votation et les maires sont invités à se prononcer

M. le Maire : donne à un avis favorable.

M. ROGER : toutes les rues en sens interdit vont être ouvertes au double sens pour les vélos ? Toutes les rues, ou est-il possible d'interdire certaines rues et notamment la rue des Caspernets qui pourrait se révéler dangereuse en double sens pour vélos ?

M. le Maire : le Bureau Municipal n'a pas pris de décision pour l'instant ; il y aura des arrêtés à prendre pour les interdictions et des panneaux à poser. Mais certaines associations font le forcing pour l'application de cette loi, nous reparlerons.

B. SVITEK : il y a encore des problèmes pour le ramassage des ordures ménagères sur le quartier du Vieux Moulin II.

Monsieur le Maire : effectivement, nous rencontrons de véritables difficultés dans ce ramassage, et ce du fait que plusieurs véhicules sont mal garés et empêchent ainsi le camion de ramassage de passer normalement. Nous avons demandé au service de la Police Municipale d'être extrêmement vigilante à ce propos et notamment après 21 heures.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 22 heures.